Plateforme PEI « Procédés, Environnement, Industrie »
Fédération Galileo Galilei Grenoble

Document mis à jour le 15/01/2018

Règles d'usage la Halle procédés de la plateforme PEI

Table des matières

1. Introduction 3
2. Pilotage de PEI et modalités d'accès à la halle procédés 4
3. Organisation de la halle 5
   3.1 Surfaces disponibles 5
   3.2 Délimitations, circulations 6
   3.3 Politique d'attribution d'espace dans la halle 7
   3.4 Durée d'attribution d'un slot 7
   3.5 Politique de répartition des expériences dans la halle 7
   3.6 Politique d'accès à la halle procédés 8
   3.7 Politique de communication dans la halle 9
   3.8 Travail isolé 9
4. Salles d'analyse liées à la halle 10
5. Les équipements et leur usage 11
6. Fluides 12
   6.1 Gestion des effluents et des déchets 12
   6.2 Produits chimiques 12
   6.3 Gaz 12
7. Services 13
   7.1 Informatique 13
   7.2 Salle de réunion 13
   7.2 Ménage 13
   7.4 Travaux 13
   7.5 Livraisons 13
8. Fonctionnement technique de la halle procédés 14
   8.1 Eclairage 14
   8.1 Ventilation 14
   8.3 Bondes de sol 14
   8.5 Organes de sécurité 14
      Electricité 14
      Gaz 15
      Incendie 16
9. Dans son slot mais pas uniquement ! 17
10. Annexe 1 18

Fiche d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés de la plateforme PEI 18

Fiche descriptive de l'opération de recherche proposée pour déploiement dans la halle procédés de PEI 20

Décision d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés de la plateforme PEI 23

1. Introduction

Le bâtiment Galilée relève du volet « Environnement et Développement Durable », de l'opération Campus 2025 Grenoble Alpes. Le contrat de partenariat public-privé a été signé le 4 juillet 2013 pour une durée de 26 ans, entre la COMUE UGA et le groupement constitué par GCC et ses partenaires. Selon les dispositions du contrat de PPP, le groupement GCC assure la maintenance du bâtiment Galilée, hors l'entretien des murs, sols et plafonds. La « Convention relative à l'occupation des locaux des pôles "PILSI-EDD-BEeSy" » a été signée le 16 mars 2015 entre la COMUE, Grenoble-INP et l'Université Joseph Fourier. Cette convention désigne l'Université Joseph Fourier comme occupant référent pour ce bâtiment et ses abords immédiats. Cette responsabilité a été transférée à l'Université Grenoble Alpes en Janvier 2016.

Le bâtiment Galilée comporte deux occupants : le laboratoire 3SR qui occupe les trois étages supérieurs, et la plateforme PEI « Procédés, Environnement, Industrie » de la Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G) qui occupe le rez-de-chaussée à l'exception des espaces communs que sont le hall d'entrée, la salle de réunion et la cafétéria, partagés entre les deux occupants.

La plateforme PEI est une plateforme de recherche collaborative sur les éco-technologies. Elle est notamment dédiée au développement et à l'intensification de procédés industriels propres pour la production ou pour la remédiation de systèmes altérés. Cette plateforme qui associe recherche, formation et industrie est destinée à favoriser les interactions entre étudiants, chercheurs et ingénieurs. Dans cette perspective, elle accueille des activités de recherche, de recherche et développement, de formation et de service (start-ups).

Le présent document s'adresse à tout utilisateur de la halle d'expérimentation de la plateforme PEI (halle procédés), halle qui comporte un espace d'accueil d'expériences ainsi que deux salles d'analyse dédiées chimie et bio-chimie. Ce document décrit notamment les procédures d'entrée ou de sortie d'une opération de recherche dans la halle procédés, ainsi que l'organisation interne de la halle (vie interne, règles de sécurité, partage des ressources du bâtiment, usages mis en place dans la « collocation » de la halle notamment en termes de responsabilité).

A noter que tous les usagers de la halle procédés sont aussi tenus de respecter le règlement d'usage du bâtiment Galilée ainsi que les règles explicitées dans le livret d'accueil du bâtiment Galilée. Ces documents sont disponibles auprès de l'accueil du bâtiment Galilée ou du responsable de PEI.

2. Pilotage de PEI et modalités d'accès à la halle procédés

La plateforme PEI dépend de la Fed3G qui :

- Pilote la plateforme PEI
- Décide des opérations de recherche et R&D accueillies dans la halle procédés selon la nature du projet, l'existence d'une convention de collaboration de recherche, le respect des conditions de sécurité…
- Attribue ou retire les surfaces allouées aux opérations de recherche (slots),
- Décide de l'arrêt d'opérations de recherche ou du démantèlement d'expériences,
- Fixe les règles d'usage, contrôle les accès à la halle procédés (délivrance de badges), autorise les visites,
- Propose une répartition des coûts de fonctionnement entre entités,
- Gère les équipements partagés (cf. Section 5).

La Fed3G est l'interlocuteur des tutelles et notamment de la DGD APAL (UGA) pour la gestion des coûts sur la plateforme PEI.

Pour assurer ces missions, la Fed3G dispose d'un directeur (Christian Geindreau, responsable de PEI, et responsable unique de la sécurité du bâtiment Galilée), d'un responsable scientifique de PEI (Nicolas Hengl) et d'un assistant de prévention de PEI (Eric Faivre). La gestion de PEI s'appuie sur un comité de plateforme constitué de membres permanents : le responsable de PEI, le responsable scientifique de PEI, l'assistant de prévention de PEI. Le comité de plateforme peut inviter toute personne de son choix nécessaire à l'instruction des dossiers selon l'ordre du jour.

La halle procédés est destinée à accueillir des opérations de recherche impliquant des expériences et équipements d'envergure issues des laboratoires de la COMUE UGA, éventuellement en partenariat avec des laboratoires extérieurs, partenaires industriels ou des collectivités. La halle procédés n'a pas vocation à louer des espaces à des clients extérieurs, aussi toute opération de recherche menée sur PEI doit être pilotée par un référent scientifique issu d'un laboratoire de la COMUE UGA. Ces opérations de recherche peuvent être réalisées en lien avec des tiers extérieurs publics ou privés, dont les équipements et personnels pourront être accueillis sur la plateforme dans le cadre et pendant la durée du projet, étant entendu que ces tiers extérieurs sont partenaires de l'opération de recherche, identifiés comme tels et sous contrat de collaboration avec l'une des tutelles du laboratoire référent porteur de l'opération de recherche en question.

Enfin la halle procédés a aussi vocation à servir de vitrine auprès de visiteurs aussi bien qu'à être exploitée par les formations délivrées sur le site (ex. visite de démonstrateurs). Les visites seront autorisées par la Fed3G et devront notamment respecter les éventuelles règles de confidentialité : elles seront pilotées par le responsable de PEI ou par le responsable scientifique de PEI. La Fed3G peut autoriser d'autres personnels à piloter ces visites.

3. Organisation de la halle

3.1 Surfaces disponibles

La halle procédés est composée de quatre zones délimitées en différents slots :

- FIRE : 13 slots, en rouge sur fond rouge dans le plan ci-dessous,
- BIO-PROCEDES : 6 slots, en orange sur fond orange dans le plan ci-dessous,
- PROCEDES : 6 slots, en vert sur fond jaune dans le plan ci-dessous,
- DECHETS SOLIDES : 3 pièces fermées (fond jaune clair) pour un total de 130 m^2 environ, en gris dans le plan ci-dessous.

Initialement, la zone FIRE est plutôt destinée à accueillir des projets Formation-Recherche-Industrie, projets orientés recherche & développement, alors que les autres zones sont plutôt destinées à des activités de recherche.

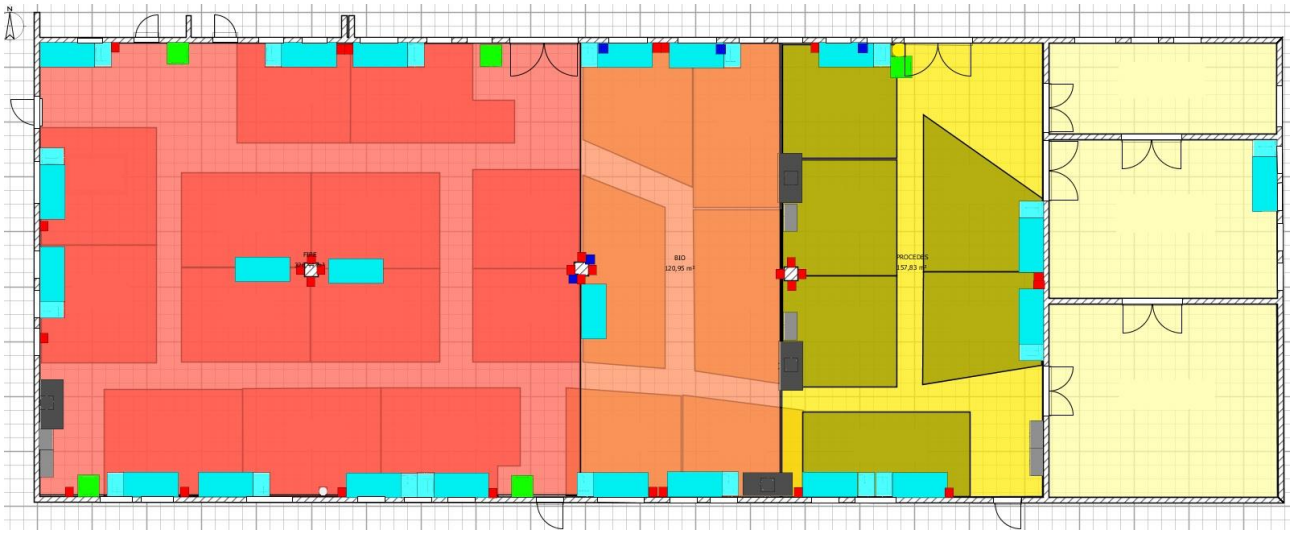

<u>Equipements propres à PEI mis à disposition des utilisateurs:</u>

Plusieurs équipements ont été livrés avec le bâtiment. Sur le schéma ci-dessus, les paillasses sont représentées en bleu clair, les sorbonnes en noir, les armoires ventilées en gris, les tableaux électriques en rouge, les alimentations en eau-process (refroidie) en bleu foncé. Les slots d'environ 20m2 (16 à 18 slots effectifs hors circulations) possèdent tous les alimentations en eau froide, eau adoucie, en gaz (méthane, hydrogène, argon et air comprimé), des alimentations électriques en nombre, une évacuation d'eau, une bonde de sol et des connections RJ 45.

Une sorbonne et un couple d'armoires ventilées sont partagés côté sud-ouest ainsi qu'un couple d'armoires ventilées côté sud-est. Trois paillasses et une dizaine de tables sont partagées selon les besoins. Les circulations permettent les déplacements entre slots et l'accès aux trois sorties de secours (deux côté sud et une côté ouest).

Le tableau qui suit présente les particularités des slots

Slot n°	RJ45	Paillasse avec évier	Sorbonne	Armoire ventilée	Extraction mobile	Eau-process (refroidie)	Particularités
FIRE 2	4	1					
FIRE 3	4	1					
FIRE 5	4	1					
FIRE 6	4						
FIRE 7	4						
FIRE 8	4	1					
FIRE 9	4	1					
FIRE 10	4						
FIRE 11	4						
FIRE 12	4	1			Oui		
FIRE 13	4						
FIRE 14	4					Oui	
FIRE 15	4	1					
BIO 1	2	1				Oui	
BIO 2	2					Oui	
BIO 3	2	1					
BIO 4	2	1				Oui	
BIO 5	2						
BIO 6	2	1	1				
PROCEDES 1	2	1				Oui	
PROCEDES 2	2		1	1			
PROCEDES 3	2		1	1			
PROCEDES 4	2	1					
PROCEDES 5	2	1			Oui		
PROCEDES 6	2	1			Oui		
Dechets solides 1	4						Disjoncteurs ré-armables uniquement manuellement
Dechets solides 2	3	1 Sans évier					Disjoncteurs ré-armables uniquement manuellement
Dechets solides 3	6						Disjoncteurs ré-armables uniquement manuellement

Les équipements partagés et les équipements propres aux laboratoires sont traités au paragraphe 5.

3.2 Délimitations, circulations

Les slots et les circulations sont matérialisés au sol par des bandes de couleur. Afin qu'un engin de levage puisse circuler entre les slots, les côtés des slots en contact avec une circulation devront pouvoir être libérés facilement pour le passage de l'engin. Il n'y aura donc pas d'installation fixe en bordure d'une circulation, et ce sur une profondeur de 50cm au moins.

3.3 Politique d'attribution d'espace dans la halle

Toutes les opérations de recherche installées dans la halle doivent être placées sous la responsabilité d'un référent scientifique issu d'un laboratoire de recherche de la COMUE UGA, porteur de l'opération de recherche en question.

Dans le cas où plusieurs laboratoires de la COMUE UGA sont associés dans une même opération de recherche occupant un slot donné, un seul des laboratoires partenaires sera déclaré laboratoire référent pour cette expérience, et le laboratoire référent désignera un référent scientifique qui sera l'interlocuteur de Fed3G pour tout ce qui concerne le fonctionnement au sein de la halle procédés.

Il n'est pas prévu d'offrir un service tel que l'accueil d'expériences ou de personnel d'un partenaire extérieur à la COMUE UGA. Un tel accueil n'est envisageable que s'il existe une convention de collaboration de recherche établie entre le ou les partenaire(s) extérieur(s) et l'une des structures de recherche de la COMUE UGA, qui aura désigné un référent scientifique de l'opération de recherche en question.

L'entrée d'une nouvelle opération de recherche se fait après accord de la Fed3G. Avant tout accord, le référent scientifique du projet d'opération de recherche présente une demande formelle et argumentée comprenant une fiche d'entrée dans la halle procédés (modèle en annexe 1) intégrant la signature du directeur du laboratoire référent et une description des expériences envisagées. La Fed3G a notamment toute latitude pour refuser l'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés si elle juge l'activité proposée inadaptée aux thématiques développées sur la Plateforme PEI, ou si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes. La Fed3G s'appuiera sur les ingénieurs sécurité de l'UGA et sur l'assistant de prévention de PEI pour les aspects relevant de l'hygiène et de la sécurité de l'ensemble de la halle. De même, en cas d'évolution des conditions d'expériences vers des situations potentiellement dangereuses, la Fed3G a toute latitude pour stopper les expérimentations et si nécessaire les démanteler.

3.4 Durée d'attribution d'un slot

Un slot est attribué pour une durée fixée par la Fed3G selon la demande du référent scientifique de l'opération de recherche et les impératifs de fonctionnement de la plateforme PEI. Cette durée sera indiquée sur la Fiche d'entrée dans la halle procédés. La prolongation de l'occupation d'un slot est soumise à l'autorisation de la Fed3G.

3.5 Politique de répartition des expériences dans la halle

En dehors des contraintes particulières telles que la nécessité avérée d'accéder à un équipement précis (ex. extraction mobile, eau process…), la politique de répartition des opérations de recherche dans la halle procédés se présente comme suit :

- l'installation d'une opération de recherche requiert l'attribution d'un slot entier. Eventuellement en cas d'expériences de faible d'envergure, deux expérimentations pourront être positionnées sur le même slot à condition que les conditions de travail restent viables et que la sécurité ne soit pas mise en défaut.
- l'attribution d'un ou plusieurs slot(s), tels que délimités au sol, est à destination d'une seule

opération de recherche (liée donc à un seul laboratoire référent même s'il y a plusieurs laboratoires partie prenante) sauf décision expresse de la Fed3G,

- sur un slot donné, intervient l'assistant de prévention de PEI et le cas échéant l'assistant de prévention du laboratoire référent, ainsi que le référent scientifique de l'opération de recherche et ses collaborateurs listés dans la fiche d'entrée de l'opération de recherche.

La décision d'attribution de slots, de même que l'installation de deux opérations de recherche sur un même slot relève de la Fed3G. Chaque référent scientifique devra remplir une fiche descriptive de l'opération de recherche proposée (fiche d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés, annexe 1). Le modèle de fiche à remplir est disponible auprès du responsable de PEI ou de l'accueil de du bâtiment Galilée. L'autorisation d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés est donnée par la Fed3G après étude par le comité de plateforme. La décision sera communiquée au référent scientifique concerné et à son directeur de laboratoire qui pourra s'il le souhaite déléguer l'un de ses assistants de prévention pour interagir avec l'assistant de prévention de PEI en prévision de l'installation et du suivi de l'opération de recherche. L'ensemble des fiches opérations de recherche est disponible à l'accueil du bâtiment Galilée et tenues à disposition du comité de plateforme, de l'assistant de prévention de PEI et des éventuels assistants de prévention des laboratoires. En cas d'évolution significative de l'opération de recherche impliquant des modifications d'équipements, de procédures, de fluides, de modalités de mise en œuvre, une nouvelle demande devra être formulée auprès de la Fed3G via la soumission par le référent scientifique de l'opération de recherche en question, d'une fiche opération de recherche mise à jour.

Le responsable de PEI organisera régulièrement (au moins une fois par an) une réunion du comité de plateforme avec l'ensemble des assistants de prévention des Entités Utilisatrices et Tiers Utilisateurs intervenant dans la Halle pour :
- partager une vision globale de l'ensemble des opérations de recherche déployées dans la halle procédés,
- échanger sur les pratiques au sein de la halle procédés et proposer des recommandations notamment en matière d'organisation, de sécurité, de santé etc...

3.6 Politique d'accès à la halle procédés

Les autorisations d'accès sont données ou retirées par la Fed3G.

Tous les directeurs des laboratoires partenaires disposent d'un badge d'accès à la halle.

Sur chaque slot, le référent scientifique et l'éventuel assistant de prévention du laboratoire référent disposent d'un badge d'accès. La liste des autres personnels devant accéder à l'opération de recherche est indiquée dans la fiche d'entrée d'une opération de recherche sur la Halle procédés. Cette liste doit préciser le nom, le statut (ex. stagiaires, doctorants, post-doctorants), et la durée d'accès demandée.

Les badges sont strictement nominatifs et ne peuvent être ni donnés, ni prêtés. Ils seront retirés à l'accueil du bâtiment Galilée. Toute perte devra être signalée immédiatement.

Visites :

Pour les personnels permanents détenteurs d'un badge d'accès à la halle procédés : ils peuvent faire visiter la plateforme à de petits groupes (moins de 10 personnes) après déclaration auprès du responsable scientifique de PEI en indiquant le nombre de visiteurs, la date, la durée et l'objet. Les personnels permanents

s'engagent à encadrer la visite, et notamment à s'assurer que les règles établies sont bien respectées (respect de confidentialité par exemple).

Si la demande de visite émane de personnes extérieures à la plateforme, l'autorisation de visite doit être soumise à l'accord de la Fed3G en précisant le public concerné, le nombre de visiteurs, la date, la durée et l'objet. Dans ce cas, la visite doit être encadrée par le responsable scientifique de PEI, le Responsable de PEI ou tout autre permanent désigné par la Fed3G.

3.7 Politique de communication dans la halle

Chaque opération de recherche sera tenue d'associer un poster de présentation à destination des visiteurs indiquant à minima : les partenaires institutionnels, les personnes impliquées, le contexte, les objectifs, quelques résultats marquants, les collaborations, les sources de financement, et éventuellement quelques publications pertinentes. Le logo de PEI sera apposé sur ces posters. Le logo est disponible auprès de l'accueil du bâtiment Galilée, ainsi qu'un canevas type pour la préparation des posters.

3.8 Travail isolé

Sur la plateforme PEI et d'une manière générale au sein du bâtiment Galilée, le travail est isolé est interdit.

Les situations de travail isolé doivent rester exceptionnelles et doivent impérativement être gérées selon la procédure établie par l'Université Grenoble Alpes et disponible sur son intranet ou auprès de la direction de prévention des risques.

4. Salles d'analyse liées à la halle

Deux salles de chimie (MPE 082) et biochimie (MPE 081) sont disponibles et partagées entre les utilisateurs de la halle procédés.

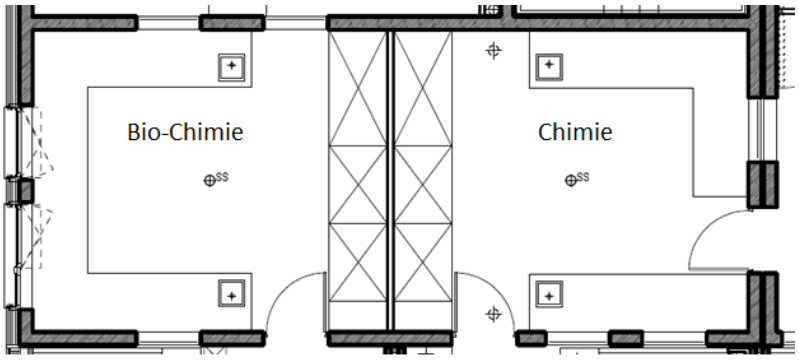

Les deux salles comportent des équipements inclus dans l'opération PPP détaillés ci-après :

Equipements de la salle bio-chimie :

- Linéaire de 9m60 de paillasses avec deux éviers
- Une sorbonne classique
- Une armoire ventilée solvants
- Une armoire ventilée acides/bases

Equipements de la salle chimie :

- Linéaire de 8m40 de paillasses avec deux éviers
- Une sorbonne chimique
- Une armoire ventilée solvants
- Une armoire ventilée acides/bases

Fonctionnement des salles d'analyse :

Dans la mesure où des manipulations requièrent l'usage d'espaces équipés (appareillages de mesure notamment) pour accueillir des analyses chimiques, les utilisateurs de la halle procédés peuvent occuper les espaces communs chimie ou biochimie. Les protocoles expérimentaux devront être disponibles/affichés pendant le temps d'expérience avec les procédures d'arrêt d'urgence. Les Fiches de Données Sécurité (FDS) des produits devront être disponibles et consignées dans un classeur disponible à l'accueil du bâtiment Galilée. Les espaces de travail devront être nettoyés et rangés après chaque utilisation. Si besoin un planning de réservation de certains équipements sera mis en place pour mieux organiser le travail des utilisateurs.

D'autres sorbonnes sont disponibles dans la halle procédés : elles sont plutôt destinées à accueillir des expériences longues (ex. hydrolyse ou autres) alors que celles présentent dans les salles d'analyse concernent plutôt des manipulations ponctuelles.

Le responsable de PEI ou le responsable scientifique de PEI arbitreront entre usagers en cas de nécessité.

5. Les équipements et leur usage

Deux types d'équipement sont distingués : les équipements propres à PEI mis à disposition des utilisateurs et les équipements installés par les laboratoires utilisateurs de la halle procédés.

Equipements propres à PEI : il s'agit des équipements fournis dans le cadre du PPP et décrits dans les sections précédentes, ils font partie des équipements collectifs de la plateforme PEI. A ces équipements s'ajoutent les matériels issus de laboratoires et mis à disposition de la communauté de façon permanente et les matériels provenant d'achats collectifs, notamment sur des crédits provenant de la COMUE, de la Fed3G, ou du LabEx Tec21. Ces équipements propres à la plateforme et partagés entre utilisateurs sont placés sous la responsabilité de la Fed3G et seront gérés par le responsable scientifique de la plateforme. Ces matériels seront étiquetés avec indication de leur provenance (laboratoire X ou Y, Fed3G…). La liste de ces équipements propres à PEI est annexée à l'accord cadre de partenariat relatif à la plateforme PEI. Elle sera complétée au fur et à mesure des acquisitions.

Equipements installés par les laboratoires pour leurs opérations de recherche :

Il s'agit des équipements apportés par les laboratoires sur leur slot pour leurs opérations de recherche. Dans un slot, les équipements restent la propriété du laboratoire référent (éventuellement en copropriété avec d'autres laboratoires). Ces équipements ne sont accessibles qu'aux chercheurs permanents et non-permanents impliqués dans l'opération de recherche concernée et listée dans la fiche d'entrée de l'opération de recherche correspondante. Tous les équipements mobiles seront étiquetés avec le nom du laboratoire concerné.

Usage des équipements :

Dans la halle procédés, les usagers sont tenus de respecter les installations et équipements présents sur les autres slots. En particulier, il est interdit de démonter des expériences existantes pour ses besoins propres. De même, tout emprunt du matériel appartenant à un autre laboratoire nécessite l'autorisation préalable du référent scientifique de l'opération de recherche en question.

De même, l'exploitation des équipements communs implique le respect de règles de cohabitation élémentaires : notamment respecter les conditions d'usage de l'équipement (notice), nettoyer si besoin et ranger les équipements après utilisation, signaler toute avarie ou casse au responsable de PEI ou au responsable scientifique de PEI.

La Fed3G a toute latitude pour interdire l'accès de la halle à toute personne qui ne respectera pas ces règles.

6. Fluides

6.1 Gestion des effluents et des déchets

Les déchets chimiques et biologiques ne doivent pas être rejetés à l'évier ou dans les poubelles banalisées, mais dans les réceptacles prévus qui font l'objet d'une collecte spécifique. Deux armoires ventilées seront dédiées à l'entreposage de ces réceptacles. Lorsqu'un réceptacle est plein, l'accueil du bâtiment Galilée ou le responsable de PEI doit être averti afin que soit organisée l'évacuation par une société spécialisée.

6.2 Produits chimiques

Une liste répertoriant les produits stockés est affichée sur chaque armoire de stockage. Chaque usager devra étiqueter ses flacons et indiquer sur la liste des produits ce qu'il stocke dans l'armoire. Une fiche type mentionnant produit, personne, date, quantité/concentration est disponible auprès de l'accueil du bâtiment Galilée ou du responsable de PEI. Tous les mélanges ou les solutions devront être identifiés avec produit, personne, date, quantité/concentration. Tout flacon non identifié sera récupéré et évacué par le responsable scientifique de PEI ou tout autre permanent désigné par la Fed3G.

ATTENTION : les armoires sont spécifiques à certains produits, il ne faudra pas les mélanger. Il y a notamment des armoires organiques et des armoires inorganiques (soit acide et base).

En cas d'introduction de produits CMR Cancérogène (ou cancérigène), mutagène et reprotoxique : les protocoles doivent être validés par une personne de l'UGA compétente dans les produits CMR. Le comité de plateforme sera consulté avant toute introduction de ce type de produit sur PEI.

6.3 Gaz

Les gaz suivants : argon, méthane et hydrogène et air comprimé sont distribués sur tous les postes de travail. Le raccordement d'une expérience à un ou plusieurs de ces gaz doit être signalé au responsable de PEI et au responsable scientifique de PEI. Durant la phase de démarrage de la plateforme, il n'est pas prévu d'installer des compteurs. Des compteurs pourront être installés à terme si cela s'avérait nécessaire.

7. Services

7.1 Informatique

La halle procédés est couverte par les réseaux wifi du site : Eduroam et wifi-campus. Les connections filaires seront disponibles ultérieurement. Pour des besoins spécifiques, s'adresser au responsable de PEI.

7.2 Salle de réunion

Une salle de réunion de 25 places est disponible sur réservation auprès de l'accueil du bâtiment Galilée.

7.2 Ménage

Pour des raisons de sécurité, la halle procédés n'entre pas dans le périmètre du travail quotidien de la société en charge du ménage. A la demande des usagers, des sessions de nettoyage du sol pourront être organisées (deux ou trois par an). Le reste de l'année l'entretien des paillasses, armoires, mobilier incombe aux usagers qui travaillent dans la halle procédés. Les espaces de travail devront être entretenus afin de garantir à tous des espaces propres et accueillants.

7.4 Travaux

Le sol de la halle procédés est prévu pour recevoir des fixations. Le percement du sol est donc admis mais avec des limites de dimensions. Les fixations seront celles pour du béton. Un tel ancrage devra être réalisé après accord du responsable de PEI qui supervisera les travaux.

Pour tous autres travaux, notamment les perçages des murs ou des accrochages au plafond, les usagers devront contacter le responsable de PEI qui jugera de leur possibilité.

7.5 Livraisons

Les livraisons seront effectuées à la porte extérieure en face de la halle procédés. Selon les dimensions et le parcours que doit emprunter le colis, il convient de se mettre en rapport au préalable avec l'accueil du bâtiment Galilée ou le responsable de PEI et les référents scientifiques des opérations de recherche dont les slots pourraient se trouver sur le chemin du colis.

8. Fonctionnement technique de la halle procédés

Ce chapitre rappelle le fonctionnement des installations. Celui-ci sera présenté lors d'une visite « sécurité et fonctionnement » obligatoire pour chaque nouvel entrant.

8.1 Eclairage

La hauteur de plafond dans la halle implique que son éclairage soit manuel. La GTB (Gestion Technique de Bâtiment) éteint l'éclairage de manière automatique à 20h, mais il est possible de ré-allumer ensuite.

8.1 Ventilation

Il est prévu dans l'ensemble des laboratoires de PEI, un taux de renouvellement d'air minimum de 1 vol/h d'air neuf, sauf dans les locaux liés aux activités déchets solides, dans lesquels le taux de renouvellement d'air est de 6vol/h. En cas de pollution olfactive, un bouton permet d'augmenter le renouvellement d'air à 6vol/h dans toute la halle procédés. Ce bouton se situe à proximité de la grande porte ouest (à proximité des boutons de l'éclairage).

8.3 Bondes de sol

Pour éviter la propagation de mauvaises odeurs, toutes les bondes de sol sont à remplir une fois par mois d'eau si elles ne sont pas utilisées. Ce remplissage est à la charge de chaque usager sur son slot.

8.5 Organes de sécurité

Tous les laboratoires du bâtiment Galilée sont équipés d'organes de sécurité quant à l'électricité et aux gaz. Ils doivent être utilisés en cas d'urgence et ne peuvent être réarmés que par la société Idex qui a en charge la maintenance du bâtiment.

Electricité

Le bâtiment est équipé des systèmes de protections aux normes. Si ces systèmes ne sont pas suffisants, il est possible de couper en urgence l'alimentation électrique via les moyens suivants :

- Un premier moyen de coupure d'urgence est d'utiliser le bouton poussoir présent sur chaque tableau électrique. En cas d'absence de courant le témoin est éteint.

- Un second moyen est de couper l'ensemble d'une zone (indiquée sur l'étiquette).

Gaz

Les salles concernées du bâtiment sous équipées d'organes de détection et de coupure automatique. En cas d'urgence et de doute, les organes suivants permettent de couper l'alimentation en gaz de toute une zone indiquée sur l'étiquette.

Incendie

Comme indiqué dans le livret d'accueil, il n'y a pas d'organe de détection automatique d'incendie. Le déclenchement de la sirène incendie se fait par les usagers via l'actionnement des déclencheurs manuels rouges.

La halle procédés possède trois portes d'évacuation de secours. Le point de rassemblement se situe devant le bâtiment côté nord. La halle procédés est également équipée de trappes de désenfumage, seuls les pompiers sont autorisés à manipuler ces trappes.

9. Dans son slot mais pas uniquement !

L'utilisation de la halle procédés par plusieurs acteurs nécessite d'afficher clairement toutes les informations en lien avec la sécurité.

Au niveau d'un slot : Pour chaque opération de recherche localisée dans un slot ou dans un des deux locaux communs de chimie et bio-chimie, les informations suivantes doivent être facilement accessibles :

- **Nom de la manip**
- **Laboratoire référent et autres laboratoire(s) impliqué(s)**
- **Court descriptif**
- **Nom et coordonnées du référent scientifique de l'opération de recherche, assistant de prévention du laboratoire concerné (le cas échéant)**
- **Numéros de téléphone à appeler en cas d'urgence**
- **Procédure d'arrêt en cas d'urgence ou de dysfonctionnement en l'absence du référent scientifique.**

Ces informations seront saisies sur une feuille A4 à disposition dans une pochette plastique de couleur jaune transparente facilement identifiable et repérable. Seront jointes à cette pochette les fiches de données de sécurité des produits chimiques utilisés pour la manipulation. Cette pochette sera accrochée sur ou à côté de l'opération de recherche concernée. Les référents scientifiques des opérations de recherche doivent se rapprocher du responsable scientifique de la plateforme pour obtenir cette fiche et les indications concernant sa complétion.

10. Annexe 1

Fiche d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés de la plateforme PEI

Préambule

La Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G) pilote la plateforme PEI, et le directeur de la Fed3G en est le responsable unique de la sécurité, et le responsable de PEI. L'accord de la direction de la Fed3G est un préalable incontournable à l'entrée de toute opération de recherche sur la plateforme PEI. L'objet est d'une part de décrire la nature de l'opération de recherche accueillie, ses spécificités techniques, ses besoins en termes d'espace et d'équipements spéciaux aux fins de son installation et de sa mise en œuvre sur la plateforme en toute sécurité, et d'autre part d'identifier et d'informer les personnels (chercheurs, techniciens, étudiants et personnels extérieurs) amenés à travailler sur le site de PEI dans le cadre de l'opération de recherche, des modalités d'utilisation de la plateforme et de ses espaces communs.

Description de l'opération de recherche et identification des personnels impliqués

Nom de l'opération de recherche

Acronyme ou intitulé

Description de l'opération de recherche

Quelques lignes de description des expérimentations à réaliser et des objectifs

Nom du référent scientifique

Coordonnées du référent scientifique

Mail :
Tel. :
Laboratoire référent (= laboratoire du référent scientifique) :
Nom du Directeur du laboratoire :

Nom de l'assistant de prévention référent le cas échéant

Si le laboratoire référent souhaite désigner l'un de ses personnels (sinon l'AP sera celui de la plateforme PEI)
Nom et prénom de l'AP

Collaborateurs

Si d'autres personnes sont amenées à travailler sur le projet au sein de PEI, indiquer leurs noms, appartenances et rôles dans le projet

Durée du projet

Date de démarrage de l'opération de recherche : Cliquez ici pour entrer une date.
Durée prévisionnelle :
Date de sortie prévue : Cliquez ici pour entrer une date.

Commentaires

Saisissez ici toute précision qui nous permettra de mieux appréhender les spécificités de votre opération de recherche et vos besoins

Signatures des parties

La Direction du laboratoire référent et le référent scientifique principal de l'opération de recherche déclarent avoir pris connaissance des conditions d'entrée et d'utilisation de la halle procédés de la plateforme PEI, conditions explicitées dans l'accord cadre de partenariat relatif à la plateforme PEI et dans ses annexes.

La Direction du laboratoire référent

Date et signature

Le référent scientifique du projet

Date et signature

Fiche descriptive de l'opération de recherche proposée pour déploiement dans la halle procédés de PEI

Identification

Nom de l'opération de recherche

Acronyme ou intitulé

Référent scientifique

Laboratoire du référent scientifique

Description du dispositif expérimental associé à l'opération de recherche

Dimensions

- Hauteur : Largeur : Longueur :
- Poids (estimé) : Nb d'appuis au sol :

Equipements

- Liste des équipements du(des) laboratoire(s) partenaire(s) de l'opération de recherche déployés sur PEI :
- Equipements propres de la plateforme nécessaires à l'opération de recherche et estimation du temps d'immobilisation :

Surface et positionnement dans la halle procédés

- Surface utile demandée au sein de la Halle PEI :
- Contraintes quant au positionnement dans la halle (déménageable facilement, besoin de paillasse, évier, sorbonne… ou contraintes particulières liées à l'exposition thermique, lumineuse…) :

Déménagement et/ou Installation :

Si déménagement :

- Lieu de départ :
- Date possible du déménagement : Cliquez ici pour entrer une date.
- Besoins particuliers pour le transport (Fenwick, chèvre …) :

Installation sur place

- Besoins particuliers pour le montage et la mise en route :

Besoins pour le fonctionnement

Spécificités liés à l'opération de recherche

- Taux d'utilisation annuel estimé (nb d'heures, jour de fonctionnement par an) :
- Horaires (expliquer si la demande sort de la hors plage horaire du bâtiment):
- Bruit :
- Odeurs :
- Conditions particulières requises (pas d'exposition thermique, lumineuse, autre …) :

Commentaires : Indiquez ici toute information pratique permettant de mieux comprendre les spécificités techniques de votre opération de recherche

Entrées réseau distribué

- Eau réseau : ☐ Oui ☐ Non
- Eau adoucie : ☐ Oui ☐ Non
- Eau de refroidissement : ☐ Oui ☐ Non
- Electricité (indiquer la puissance si importante) :

Entrées gaz

NB : pour les gaz disponibles sur PEI, la pression de sortie est de 10 bars (3bars à 10L/min)

- Air comprimé : ☐ Oui ☐ Non
- Argon : ☐ Oui ☐ Non, si oui pureté requise , estimation des volumes
- Hydrogène : ☐ Oui ☐ Non, si oui pureté requise , estimation des volumes
- Méthane : ☐ Oui ☐ Non, si oui pureté requise , estimation des volumes

Autres entrées (issues d'un équipement individuel, spécifique à la manip, dont gaz …) :

Sorties

- Fluides vers égout : ☐ Oui ☐ Non
- Gaz vers hotte, sorbonne : ☐ Oui ☐ Non

Autres sorties (déchets non spéciaux) :
Déchets spéciaux (description) :

Informatique

Type d'accès requis :

- ☐ Wifi ☐ Filaire
- Internet simple : ☐ Oui ☐ Non
- Haut débit : ☐ Oui ☐ Non
- Besoin spécifique, maintenance, supervision à distance, connexion serveur : ☐ Oui ☐ Non
  Si oui, description :

Existence de capteur d'alarme spécifique : ☐ Oui ☐ Non
Si oui, description :

Sécurité

Besoin de certificat de conformité

- Electrique : ☐ Oui ☐ Non

- Pression : ☐ Oui ☐ Non
- Instruments de mesure : ☐ Oui ☐ Non
- Autre (détailler) :

Rayonnements : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, description :

Toxicité, besoins en chimie : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, description :

Autres (détailler) :

Décision d'entrée d'une opération de recherche dans la halle procédés de la plateforme PEI

Identification

Nom de l'opération de recherche

Acronyme ou intitulé

Référent scientifique

Laboratoire du référent scientifique

Attribution d'un espace dans la halle procédé de PEI

Attribution de Slot :
Numéro de slot :
Surface attribuée (m2) :
Date et durée de la mise à disposition du slot :
Conditions particulières (si nécessaire) :

Date et signature

Le Directeur de la Fédération Galileo Galilei
Grenoble

Cette décision est communiquée par le directeur de la Fédération Galileo Galilei de Grenoble au référent scientifique de l'opération de recherche, au directeur du laboratoire référent et au responsable scientifique de PEI.